



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 16 Décembre 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 10 décembre 2024
- Affichage de la convocation : 10 décembre 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_135_2024**

► **OBJET : Point n° 27 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION DE VIABILITÉ HIVERNALE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Monsieur Jacques TOURNY, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

► **EXCUSÉS :**

Madame Émilie CLERC donne pouvoir à Madame Nathalie GONCALVES.
Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Florence BATTARD.
Madame Claude CANNET donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD

RAPPORTEUR : Yves DUPUIS

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire et la Ville de Mâcon ont la compétence « viabilité hivernale » sur leurs voiries respectives dans l'agglomération de Mâcon.

Pour des raisons de continuité d'itinéraire, le Conseil Départemental peut être amené à intervenir sur des voies communales et la Ville de Mâcon sur des routes départementales.

Une convention avait été approuvée en 2021 pour une durée de 3 ans. Ainsi il convient de la renouveler

pour 3 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la convention relative à la viabilité hivernale, et son annexe, jointes à la présente délibération,
Vu l'avis de la Commission consultative de SENNECÉ-LES-MÂCON en date du 10 décembre 2024,
Vu l'avis de la Commission consultative de SAINT-JEAN-LE-PRICHE en date du 10 décembre 2024,
Vu l'avis de la Commission consultative de LOCHÉ en date du 11 décembre 2024,
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 09/12/2024,
Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 05/12/2024,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 25/11/2024,

Madame Claude CANNET ayant donné pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire relative aux conditions d'intervention de la viabilité hivernale, et son annexe, telles que jointes à la présente délibération,
- d'approuver les niveaux de service définis,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

24 DEC. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire